

La maîtrise des cotisations sociales

PAIE – J

Maîtriser et optimiser le calcul des cotisations

Etablir une paie nécessite d'appliquer de nombreuses règles de gestion. Du fait d'un environnement de plus en plus complexe, et d'une constante évolution, les connaissances paie doivent être régulièrement actualisées.

Réduction de charges Fillon, évolution de la GMP, CET, contrats aidés, forfait social, assiettes sociales et fiscales, CSG, CRDS, réintégration sociale et fiscale, modulation des cotisations chômage, portabilité, CICE, fiscalisation de la mutuelle, ..., constituent autant de sujets qu'il est impératif de maîtriser.

Cette maîtrise permet de sécuriser l'établissement du bulletin de paie mais également d'optimiser le calcul des charges sociales et ainsi de faire des gains de gestion significatifs.

Best of !

Les questions que vous vous posez

- ▶ Quelles sont les règles d'exonération des frais professionnels ?
- ▶ Quand et comment évaluer les avantages en nature ?
- ▶ Quelle sont les obligations en matière de gratification pour un stagiaire ?
- ▶ Qu'est-ce que le brut fiscal ?
- ▶ Quel est le régime social et fiscal du compte épargne temps ?
- ▶ Quel est le régime social et fiscal des indemnités de rupture ?
- ▶ Peut-on optimiser le calcul des charges sociales ?
- ▶ Comment se calcule la réduction Fillon en cas d'absence maladie d'un salarié ?
- ▶ Quel est le régime social et fiscal des retraites supplémentaires ?
- ▶ Doit-on proratiser la GMP en cas d'absence d'un salarié ?
- ▶ Quelles sont les règles spécifiques aux dirigeants et mandataires sociaux ?
- ▶ Le CICE me concerne-t-il ? Comment le calculer et le déclarer ?
- ▶ ...



L'avis de nos
stagiaires !

« Bonne révision des bases pas souvent assimilées dans de bonnes conditions en entreprise par manque de temps. »

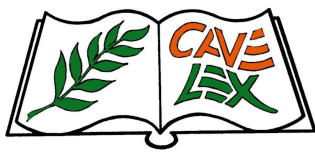
« Merci au formateur qui est toujours très clair dans ses explications et qui prend le temps pour que nous maîtrisons le sujet abordé. »

« Formation très intéressante qui m'a permis d'approfondir beaucoup de points jusqu'alors peu connus. Vos immenses connaissances m'ont beaucoup apporté. »

« Je suis satisfaite de la qualité de la formation. Je pense avoir conforté certaines bases. Et par la suite je devrais corriger mon paramétrage et certains points qui n'étaient pas acquis. »

Le plus Cave Lex

Grâce à notre dispositif de veille sociale, cette formation est actualisée à chaque session et intègre les toutes dernières actualités légales, réglementaires et jurisprudentielles : annualisation de la réduction Fillon, lois de finances et de financement de la sécurité sociale et leurs décrets d'application, plafonnement de l'abattement CSG, régime des indemnités de rupture, ...



La maîtrise des cotisations sociales

Maîtriser et optimiser le calcul des cotisations

PAIE -- J

Objectifs de la formation

- ▶ Maîtriser, analyser et résoudre les problèmes posés par la gestion courante
- ▶ Intégrer les dispositions législatives et conventionnelles les plus récentes
- ▶ Maîtriser les formules de calcul des plafonds, des tranches et de leur régularisation
- ▶ Maîtriser la gestion des assiettes : assiette sociale, assiette fiscale, assiettes particulières à chaque organisme de retraite ou de prévoyance

Public

Collaborateurs des services du personnel et paie,

Cadres de la fonction RH,

Correspondants informatiques et responsables du paramétrage dans le SIRH,

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement
Avoir suivi notre formation « Les mécanismes de la paie » ou avoir une expérience significative de la paie.

Durée

3 jours (21 heures)

Tarifs

1 820 € HT

Programme de la formation

Introduction

Les bases juridiques, la protection sociale en France

L'assiette sécurité sociale

Le salaire et les primes
Les gratifications de stage
Les prestations du comité d'entreprise
Les prestations de prévoyance sociale
Les indemnités de rupture de contrat
Les cotisations de retraite et de prévoyance
Les actions gratuites ou stock-options
Le versement transport

Le plafond de Sécurité Sociale

La définition, la valeur mensuelle et annuelle
La proratisation du plafond : les entrées et sorties, le temps partiel, l'absence

La neutralisation du plafond

Les intempéries, les caisses de congés payés

Les tranches et les bases régularisées

La détermination des tranches A, B, C
L'impact des variations de salaire
La régularisation progressive

Les tranches de taxe sur salaires

Les écarts entre assiettes fiscales et sociales

La CSG et la CRDS : plafonnement de l'abattement
Les plans d'épargne retraite (PERCO,...)
Le forfait social
Les cotisations de retraite et de prévoyance
La contribution sur les retraites chapeau

Exonérations et réduction des charges

L'allègement Fillon
Le principe annuel de l'allègement
Le calcul mensuel ou progressif
L'impact des absences
Les cas particuliers : CDD, pigistes, ...
Les contrats aidés
Le cumul des dispositifs d'aide à l'emploi
Le dispositif TEPA pour les TPE

La modulation des cotisations Chômage

Les différents taux
Les modalités d'application et de déclaration
Le remboursement lors d'embauche en CDI

Le CICE

Les modalités de calcul progressif
Les déclarations à l'Urssaf et aux Impôts

Les régimes ARRCO ET AGIRC

Le principe de la répartition
Les chiffres clés de la retraite :
taux contractuel, taux réel, taux d'appel
Le salaire de référence, la valeur de point
Les assiettes des cotisations
La détermination des plafonds et tranches
Les cotisations sur salaires fictifs : salariés ayant réduit leur temps de travail, GMP

Point d'actualité

Les projets d'évolutions sur les thèmes traités
forfait social, prévoyance, CSG, retraites, ...
Fusion Agirc-Arrco et statut encadrement
Intégration du CICE dans l'allègement Fillon

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH.

Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ✉ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation intitulée : **La maîtrise des cotisations sociales**

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Nature Formation non obligatoire

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et Succession d'exercices pratiques corrigés.

d'appréciation des résultats Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
1 820 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.

En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

Téléphone :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :



Conditions générales de vente des prestations de formation

Cave Lex S.A.S
27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

Les conditions détaillées ci-dessous concernent les prestations de formation organisées par Cave Lex. Dans l'hypothèse où Cave Lex serait contrainte à les faire évoluer, celles-ci seraient sans délai et par tout moyen, portées à la connaissance des intéressés.

1. Condition d'inscription

1.1 Actions de formation inter-entreprises

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations de formation inter-entreprises nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à Cave Lex, 27 bis avenue de Lowendal, 75015 Paris - Courriel : bdc@cavelex.com

À l'issue de la procédure de chaque inscription, le client (acheteur, participant ou stagiaire) reçoit une facture valant convention de formation. Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions par le client (acheteur, participant ou stagiaire), ainsi qu'à la réception du paiement correspondant à la prestation.

Chaque personne inscrite, dans la limite des places disponibles, reçoit à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation de formation choisie.

1.2 Actions de formation sur mesure ou intra-entreprise

Pour les formations sur mesure ou intra-entreprise, une convention de formation est signée entre Cave Lex et l'acheteur, et peut prévoir des conditions particulières.

2. Documents transmis en fin de formation

À l'issue de la prestation de formation, une facture acquittée et une attestation de présence sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client), et une attestation de fin de formation est remise au participant.

3. Annulation

Cave Lex se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler l'action de formation jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue. Dans ce cas, Cave Lex en informe par courriel chaque client, acheteur, participant ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

En cas d'annulation d'inscription par le client, Cave Lex se réserve la possibilité de retenir le prix total :

en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation ;

ou en cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courriel (bdc@cavelex.com) reçues moins de deux jours calendaires avant le début de l'action de formation.

Les demandes d'annulation reçues entre 3 et 15 jours calendaires avant la date de début de l'événement entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation.

4. Paiement

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à Cave Lex dans un délai de dix jours calendaires suivant l'inscription et donnent lieu à l'envoi d'une confirmation d'inscription par courriel. A défaut de réception du paiement dans les délais, l'inscription pourra être annulée.

En cas de financement par un OPCA, le client doit faire parvenir à Cave Lex l'attestation de prise en charge et le montant de ladite prise en charge dans un délai de dix jours calendaires.

Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : bdc@cavelex.com

5. Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, des intérêts calculés selon les montants légaux et, le cas échéant, des frais de recouvrement, pourront être adjoints aux sommes dues.

6. Contentieux

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seuls les tribunaux seront compétents en fonction de la nature et du montant en litige.

7. Propriété intellectuelle

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des documents distribués lors des actions de formation sans autorisation expresse préalable de Cave Lex, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition à des tiers par tous moyens.

8. Données personnelles

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de Cave Lex, du service centralisant les inscriptions, ou des différents formulaires et notamment du bulletin d'inscription ou de la convention de formation remplis par le client. Il suffit d'adresser à Cave Lex un courrier postal ou courriel aux coordonnées figurant sur la facture.

Ces données personnelles sont utilisées par Cave Lex uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Cave Lex peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.